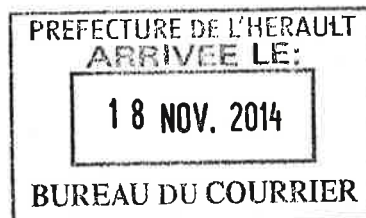




Délibération n° 102 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**



L'an deux mille quatorze, le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René Louis FAGES, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Cyrille AMIRAULT).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel communal – Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels – Approbation.

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, il paraît opportun de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et a autorisé Madame le Maire à signer les documents qui en régissent les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- engage une démarche pérenne de prévention des risques professionnels et de réaliser notamment l'évaluation des risques professionnels ;
- dépose un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 102/2014

**Objet : Personnel communal – Lancement d’une démarche d’évaluation des risques professionnels
– Approbation**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Votes : 28

Pour : 28

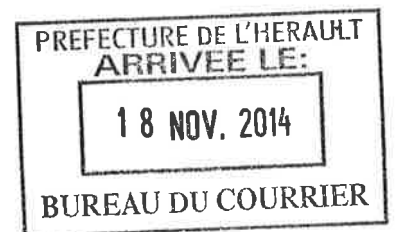
Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 5 novembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN